UN RÉFÉRENT SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES LIEUX D'ACCUEIL ET DE SOINS

Les femmes victimes de violences reçues dans les CSAPA (*) et les CAARUD (*) devraient bientôt bénéficier d'une meilleure prise en compte de leur situation et de leurs besoins spécifiques.

En effet, **à partir du 30 septembre 2021 les CSAPA et les CAARUD seront dotés d'une personne référente « violences faites aux femmes ».** Cette nouveauté est le résultat de l'une des mesures issues du Grenelle contre les violences conjugales qui s'est tenu pendant plusieurs mois à partir de septembre 2019.

La mission du référent ou de la référente « violences faites aux femmes » est de sensibiliser le personnel au repérage, à la prise en charge et à l'orientation des femmes victimes. Pour cela il ou elle bénéficiera d'une formation et de ressources adaptées aux situations rencontrées dans les centres d'addictologie.

DES RESSOURCES POUR AGIR EN CAS DE VIOLENCES FAITES À UNE FEMME

Si vous êtes victime ou témoin de violences ne restez pas seul(e) : parlez, agissez !

- Un acte de violence est en train d'avoir lieu ? **Appelez le 17** (Police Secours)
- Vous souhaitez des informations, des conseils, des ressources en lien avec les violences faites aux femmes ? **Appelez le39 19,** numéro national de référence à destination des femmes victimes de violences, de leur entourage et des professionnels
- Vous souhaitez signaler anonymement on non une situation de violence ? Rendez-vous sur le portail www.arretonslesviolences.gouv.fr

Et n'oubliez pas : les violences ne sont pas que physiques ! Le harcèlement en ligne, les insultes, les violences psychologiques font tout autant de dégâts.

(*) CSAPA : Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie

(*) CAARUD : Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques liés à l'usage de drogues

Pour en savoir plus sur les CSAPA et les CAARUD :

Se faire aider : l'aide spécialisée en ambulatoire

Se faire aider : la réduction des risques